



## **. 17 / - Elections 2012 - Vote de la Mixité (\*)**

publié le 15/11/2011, vu 2073 fois, Auteur : [Benammar Christian](#)

### **Elections 2012. Vote de la Mixité (\*)**

**Contenu politique et juridique du vote mixte.**

#### **I - Objectif du vote mixte.**

**Le vote 2012 des populations mixtes a pour objectif de réclamer l'adoption dans les relations entre la France et l'Algérie du modèle**

**de droit international dit de "coparentalité sans conjugalité" .**

**Ce modèle a été créé sous l'égide de l'ONU en faveur des enfants de couples divorcés ou séparés et a déjà force de loi dans les instances juridictionnelles et les institutions internationales .**

**Le principe de coparentalité sans conjugalité forme un cadre privilégié de collaboration entre pays parentaux divorcés depuis 62 et permet de prendre en compte les intérêts et les aspirations de la population mixte issue des deux pays parentaux.**

**La mixité, reléguée dans l'oubli, le reniement et la binationalité, est, en effet, victime d'un double crime de lèse-société et de lèse-nationalité, masqué depuis 62 par la confusion entretenue entre la binationalité par filiation et la double-nationalité par option ou nationalisation, co-nationalité apocryphe instrumentalisée, menacée de révocation par la crise et l'ampleur de l'immigration.**

**Ces deux concepts de nationalité ont éclaté sous l'emprise de l'ultra-libéralisme et ont divergé, l'un vers le nationalisme, l'humanisme, le personnalisme, les rapports sociaux citoyens... l'autre vers le mondialisme, le cosmopolitisme, l'effacement des obstacles identitaires et frontaliers, l'égalitarisme marxiste sans matérialisme historique, le consumérisme ...**

**Plus largement, le principe de coparentalité doit permettre :**

- d'investir en faveur de l'économie coparentale, de dépasser les drames de la rupture parentale et de surmonter les mésententes du passé proche .**
- d'infléchir la conjugaison et la combinaison calamiteuses des politiques**

**de croissance économique conduites de façon séparée, en pure théorie et sans gouvernance sociale adaptée.**

**- de combattre le profit spéculatif, l'immigration incontrôlée et l'économie souterraine illégale qui portent gravement atteinte à l'intérêt général .**

**II - Plateforme des revendications du vote mixte :**

**1/ - Reconnaissance du principe de Coparentalité sans conjugalité dans les relations bilatérales France-Algérie en faveur des populations mixtes.**

**2/ - Adoption du Traité de Coopération-développement en 2 volets :**

**a- Programmes prioritaires : réindustrialisation en France, agriculture en Algérie ( eau-faim-santé-scolarisation-emploi-commerce-équipements...).**

**b- Adossement du tandem France-Algérie à l'Union européenne permettant de rendre plus vertueux les rapports de la France avec les sous-ensembles monopoleurs de l'Allemagne+pays de l'Est et de l'Angleterre+Commonwealth .**

**3/ - Création et représentation de la Province française manquante, symbole de l'ancrage en France et dans la République de tous les rapatriés et exilés de l'ex-Empire, au même titre que les citoyens des autres Provinces .**

**Le statut prôné de la Province manquante est celui d'une association nationale adossée à l'Union des Français de l'étranger (UEF), réservée aux expatriés installés à l'étranger.**

**4/ - Statuts de l'immigration en France et des minorités en Algérie .**

**\* N.B. Les populations mixtes, rapatriées, exilées et alliées représentent entre 2 et 6 millions d'électeurs potentiels en France.**

**-Site doublon pour la mixité : [rapatries.cabanova.com](http://rapatries.cabanova.com)**